

DÉPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE
Arrondissement de Nantes



13, rue des Ajoncs
44190 CLISSON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS

Année 2026

Décision du 8 janvier 2026

01.2026-08

PATRIMOINE

Marché sans publicité ni mise en concurrence préalable «travaux d'aménagements extérieurs de la salle de spectacle du Quatrain à Haute-Goulaine »

VU l'article L. 5211-10 du Code général des collectivités territoriales,

VU l'article R.2122-8 du Code de la Commande Publique,

VU la délibération n°26.09.2023-18 du Conseil communautaire en date du 26 septembre 2023 portant délégation d'attributions du Conseil communautaire au Président,

CONSIDERANT les travaux d'extension du Quatrain dont l'abattage de 2 arbres à compenser en replantant 10 chênes sur le même terrain et la nécessité de reprendre le gazon suite à ces travaux,

CONSIDERANT que la société TERIDEAL, sise 27 rue Louis Lumière au Loroux-Bottereau (44430), dispose des compétences et garanties requises pour assurer la prestation demandée,

Le Président de la Communauté d'agglomération Clisson Sèvre et Maine Agglo,

DÉCIDE

ARTICLE 1 : de contractualiser avec la société TERIDEAL, sise 27 rue Louis Lumière au Loroux-Bottereau (44430), pour réaliser les travaux d'aménagements extérieurs à la salle de spectacle du Quatrain à Haute Goulaine, pour un montant total de 11 872,00 € HT soit 14 246,40 € TTC.

DIT qu'il sera rendu compte de la présente décision au Conseil communautaire lors de la prochaine séance.

DIT que la présente décision sera adressée à Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique.

DIT que la présente décision sera adressée à Monsieur le Comptable public.

« Pour extrait conforme au registre »